



BULLETIN D'INSCRIPTION

BALADE MOTOS MOBS VOITURES VINTAGES - MAILLEZAIS SAMEDI 27 JUILLET 2024

AU CHOIX : BALADE SEULE OU BALADE + CONCERTS

- Les motos, mobylettes et voitures empruntent des circuits différents (3h de balade avec pause gourmande en commun à St Hilaire des Loges)

**13h Contrôle des inscriptions, Rue de l'Église à MAILLEZAIS (85),
14h Départ un macaron et un ticket boisson pour le retour vous seront remis**

- Buvette à l'arrivée
- Ouverture des portes pour les concerts à 18h30, début des concerts à 19h30 (buvette et restauration sur place)

L'inscription est obligatoire avant le LUNDI **22 JUILLET**. **Pas d'inscription sur place.**
Convoi de 300 motos et 50 voitures maximum

Les renseignements sur le présent bulletin doivent être lisibles et complets. (Refus d'inscription dans le cas contraire)
L'inscription doit être **IMPERATIVEMENT signée et accompagnée du paiement** par chèque bancaire à l'ordre de :

« Association COIN FOIR'EUX »

Un sms ou mail de confirmation sera envoyé à la réception de l'inscription

Un bulletin par participant

- Je viens **uniquement à la balade** 5€ par casque/place
 Je viens à la balade et aux concerts 22€ par casque/place

- EN MOTO passager
 EN MOBYLETTE
 EN VOITURE passager nombre

MOTOS : Véhicules à 2 ou 3 roues 125cm3 mini

MOBYLETTES : 50cm3 et 100cm3

VOITURES : jusqu'à 1990

Nom :
Prénom :
Code Postal :
Ville :
Mail :
Portable :

Marque du véhicule :
Modèle :
Immatriculation :
N° de permis :
Compagnie d'assurance :
N° de contrat :

Assurance : L'association Coin Foir'eux et leurs membres déclinent toute responsabilité des dégâts matériels et corporels qui pourraient survenir durant la durée de la balade. Tout véhicule participant doit posséder sa propre assurance.

J'ATTESTE, par la présente, de la conformité des renseignements ci-dessus et m'engage à respecter le code de la route durant l'événement, ainsi que les règles de sécurité mises en place par l'organisation édictées dans le règlement ci-dessous. Je certifie que mon véhicule respecte les lois et normes en vigueur.

REGLEMENT

Comportement pendant la randonnée :

Respecter le code de la route. Contrôler sa vitesse et respecter les distances de sécurité, tout en restant groupé
Écouter les consignes des jalonneurs (**porteurs d'un gilet orange « Je suis Coin Foir'Eux »**) qui seront là pour encadrer le convoi.
Conserver sa place durant le parcours. Seuls les jalonneurs peuvent remonter le convoi et donc dépasser.
Faire attention aux jalonneurs susceptibles de remonter le convoi et de s'y insérer.
En cas de panne ou d'arrêt d'urgence, seuls les jalonneurs s'arrêtent pour sécuriser le randonneur. Un fourgon suit le convoi pour porter assistance.
Pour une meilleure fluidité du convoi, les 125cm3 et motos peu puissantes doivent se placer à l'avant du convoi, les plus puissantes, après.

STRICTEMENT INTERDIT : Burn, wheeling, rupture, consommation d'alcool pendant toute la durée du parcours

Fait à
Le

Signature :

Demande de renseignements : randomotocoinfoireux@gmail.com Pascal : 06 88 82 01 22 (sms) ou Freddy : 06 84 99 77 08 (sms)